

**DE LA MOBILISATION GÉNÉRALE  
AU COMBAT JURIDIQUE**  
**HISTOIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT D'AIX  
PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE**

Maxime TORRENTE

*Faculté de Droit et de Science politique – Université d'Aix-Marseille\**

**I**L Y A CENT ANS, les rivalités économiques, politiques et coloniales passaient du silence au fracas de la guerre. L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajevo, le 28 Juin 1914 déclenchait la Première guerre mondiale. S'ensuivait celui de Jean Jaurès un mois plus tard, le 31 Juillet. Quelques jours plus tard, le Président Poincaré décrétait l'Union sacrée<sup>1</sup>. On croyait que la guerre serait rapide, elle dura plus de quatre ans. On pensait que la victoire de la France serait éclatante, elle perdit plus d'un million de militaires appelés sous les drapeaux, et plus de trois cent mille civils.

La Faculté de Droit d'Aix-en-Provence ne fut pas épargnée, puisque près de 76 étudiants et pas moins de trois professeurs – dont la plaque commémorative apposée dans le patio du bâtiment Pouillon nous rappelle au souvenir – perdirent la vie à cette occasion.

---

\* Ancien étudiant de l'Institut Portalis (28<sup>e</sup> promotion – *Chateaubriand* – 2011/2013). Article réalisé d'après les recherches menées par Léa CANIVET, Clarisse VALMALETTE et Clément JACOB, étudiants à l'Institut Portalis (30<sup>e</sup> Promotion – *Grimaldi* – 2013/2015). Nous adressons nos remerciements les plus sincères à Monsieur Rémy BURGET (Bibliothèque de la Faculté de Droit et Science politique d'Aix-en-Provence) pour son aide et la mise à disposition des documents de la Bibliothèque Universitaire qui nous ont été utiles à l'élaboration de cet article.

<sup>1</sup> Message à la chambre des députés du 4 Août 1914

Comme la France, notre Faculté a dû compter ses victimes, s'unir à l'effort de guerre, et se réorganiser pour faire face à ces circonstances exceptionnelles, que ce soit pour l'attribution des cours ou l'encadrement des travaux de thèses. Et pendant que la Faculté voyait son organisation bouleversée (I), se mettait en place en son sein une critique juridique et politique de la guerre, de ses conséquences sur le pays, ainsi que de ses fondements politiques et même philosophiques, à travers des journées d'études, des publications ou à l'occasion du traditionnel discours du Doyen lors de la rentrée universitaire (II).

### I. – L'ADAPTATION ADMINISTRATIVE ET PROFESSORALE

L'ordre de mobilisation générale décrété le 1<sup>er</sup> Aout 1914 eût évidemment de lourdes conséquences sur l'organisation de la Faculté. Le nombre d'étudiants n'a cessé de diminuer tout au long de la guerre, passant de 330 durant l'année 1912-1913, à 286 pour l'année 1913-1914<sup>2</sup>. Cette forte baisse s'est poursuivie jusqu'à atteindre son plus grand creux au cœur de la guerre en l'année 1916-1917, pendant laquelle la Faculté n'a connu que 127 étudiants<sup>3</sup>.

Cette baisse des inscriptions entraîna une forte diminution des ressources de la Faculté. Avant le début de la guerre, les droits d'inscriptions, d'immatriculation et de bibliothèque représentaient une rentrée de plus de 21.000 Francs, contre seulement 10.000 Francs pour l'année 1915. Pour les droits d'examens, de diplômes et d'équivalence, ceux-là, qui apportaient près de 71.000 Francs pour 1914, furent divisés de presque 3 fois, passant à une recette de 26.000 Francs l'année suivante<sup>4</sup>.

Au même titre que les étudiants, les professeurs, eux aussi, ont été mobilisés tout au long du conflit, et leur absence a été tout aussi dommageable à la Faculté. En effet, face au nombre de départs, de nombreux cours n'ont pas pu être assurés, tant et si bien que les enseignements de licence et doctorat étaient menacés, puisqu'une vingtaine de cours étaient jugés indispensables à ces parcours. Or, au moment le plus critique, en 1915-1916, seuls six enseignants auraient dû assurer des cours cette année-là. Il

---

<sup>2</sup> Rapport annuel de Faculté 1913-1914, p.13, 40 et 41.

<sup>3</sup> Rapport annuel de Faculté 1916-1917, p.19 et 20.

<sup>4</sup> Rapport annuel de Faculté 1915-1915, p.31

fallut obtenir du ministre de l'Instruction Publique un sursis de l'appel de Philippe Bonnacarrère, professeur mais aussi auxiliaire de la réserve de l'armée territoriale, pour que ce dernier puisse continuer l'enseignement, et porter à sept le nombre de personnels enseignants<sup>5</sup>. Un an avant, c'est la demande de sursis au bénéfice d'un des chargés de cours, M. Brunet, que le ministre avait acceptée. Parmi ces sept, figurait René Cassin, qui, blessé et incapable de retourner au front, est venu prêter renfort à la Faculté d'Aix en tant que chargé de cours, (alors même que le concours d'agrégation auquel il postulait fut annulé *sine die*).

Ces sauvetages de postes eurent été inutiles en eux-mêmes, s'ils n'avaient pas été suivis d'un élan de solidarité et d'entraide entre les professeurs. Si de nombreux enseignements ont dû être supprimés, la vingtaine de cours indispensables à la Licence et au Doctorat a pu être maintenue grâce au remplacement bénévole des enseignants partis au front par leurs collègues restés à la Faculté. C'est ainsi qu'Alfred Jourdan ajoutait à ses cours de droit civil et de droit international privé le cours d'économie politique du Professeur Raynaud, quand ce dernier ne pouvait pas finir de le dispenser à ses étudiants de première et deuxième année à l'occasion de ses permissions. Edmond Vermond se chargeait, en plus de ses traditionnels cours de droit romain et de pandectes, ceux de droit maritime du Professeur Ripert. Félix Moreau ajouta à ses cours de droit administratif et d'histoire du droit approfondie, l'histoire du droit générale ; Philippe Bonnacarrère pris en charge la procédure civile en plus de ses enseignements – notamment de droit commercial; À René Cassin on attribua les voies d'exécution en sus du droit civil et du droit criminel tandis que Louis Ségur ajouta, à ses enseignements de droit international public, le droit constitutionnel.

Parfois, ce sont les étudiants eux-mêmes qui s'organisaient afin de pallier les manques de cours. Tel fut le cas pour les étudiants de troisième année de licence, qui, pendant l'année 1914-1915, faute de cours de droit civil, assistèrent au cours de droit civil du Professeur Jourdan prodigué aux étudiants en capacité, que ce dernier se refusa à abandonner malgré les injonctions du ministère<sup>6</sup>.

L'élan bénévole des professeurs ne s'arrêtait pas au simple

<sup>5</sup> Ibid, p.29

<sup>6</sup> Rapport annuel de Faculté 1914-1915 p.32

remplacement des cours, puisque certains s'étaient engagés, tels Jourdan, Vermond et Moreau, dans des comités locaux de secours aux familles éprouvées par la guerre ou aux soldats convalescents. Engagements loués par le Doyen dans les rapports de Faculté<sup>7</sup>.

Une particularité d'organisation touchait également les étudiants en doctorat, puisque certains effectuaient leurs travaux de thèse par correspondance, pendant qu'ils étaient au combat. Tel fut le cas de Gabriel Guémard, qui soutint sa thèse sur *La condition des gens mariés en droit musulman* en novembre 1915 alors qu'il était sur le front depuis le début des hostilités<sup>8</sup>. Ce fut aussi le cas de Charles Amic, dont certaines de ses correspondances traitant de sa thèse sur *Les fausses déclarations en matière de transport par voie ferrée et la responsabilité des expéditeurs* furent publiées au rapport de faculté. Dans ces missives, il affirmait, malgré les conditions désavantageuses, trouver « intéressant de ne pas abandonner l'étude du Droit, à un moment où l'on combat précisément pour le triomphe de ce droit »<sup>9</sup>.

Cette réorganisation complète et bienveillante de la faculté montre bien à quel point, tous les membres du corps universitaire et du monde étudiant participèrent, à leur manière, à la mobilisation nationale. Cette réaction universitaire se fit voir également dans le développement doctrinal d'une réelle critique de la guerre.

## II. – LE DROIT AU SERVICE DE LA CRITIQUE POLITIQUE DE LA GUERRE

La guerre a fortement influencé les travaux de la faculté, d'abord en ce qui concerne le nombre de travaux produits, en raison des enseignants absents et des efforts supplémentaires d'organisation fournis, mais aussi le contenu des travaux en eux-mêmes<sup>10</sup>. Ainsi, des conférences ont été

<sup>7</sup> *Ibid*, p.35

<sup>8</sup> Rapport annuel de Faculté 1915-1916

<sup>9</sup> C. REGAD, *La Faculté de Droit d'Aix en Provence d'une guerre à l'autre, 1914-1944*, mémoire de recherches

<sup>10</sup> Liste des travaux de la Faculté portant sur la guerre pendant le premier conflit mondial: G. RIPERT, « L'évolution du droit allemand pendant le 19<sup>ème</sup> siècle », *Revue internationale de l'enseignement*, 1915, p.169, « L'assurance par l'État des risques de guerre maritime », *Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1917; « Droit naturel et positivisme juridique », *Annales de la Faculté de droit d'Aix, nouvelle série*, n°1, année 1917-1918; « Les risques de la guerre dans l'assurance maritime », Circulaire du comité central des assurances en France, 1918; P. ROBERT, « Les aspects économiques de la guerre » (conférence); L. SEGUR, « Les conséquences de la guerre et la guerre maritime, étude des nouveautés introduites par les sous-marins »; F.

organisées avec la guerre et ses conséquences pour thème central. Paul Robert a ainsi tenu une conférence sur les aspects économiques de la guerre, et Félix Moreau, dans le cadre du Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre qui s'est réuni autour du professeur Larnaude, Doyen de la Faculté de Droit de Paris, s'est livré à une étude critique du décret du 4 février 1914 sur la procédure de constatation des dommages matériels de la guerre<sup>11</sup>. René Cassin, qui s'illustrera plus tard pour avoir œuvré pour la paix, avait lui aussi consacré des travaux au premier conflit mondial. Il s'intéressa ainsi à l'étude de l'interdiction du commerce avec l'ennemi, parue dans la revue de droit international privé<sup>12</sup>. Georges Ripert tint compte de la guerre principalement dans le domaine du droit maritime, mais c'est surtout dans son étude du droit naturel et du positivisme juridique qu'il apportera son soutien intellectuel le plus précieux : répondant à l'ouvrage de son collègue François Gény, il présente une « nouvelle tentative pour remettre en honneur le droit naturel, à une époque où les idées des peuples se heurtent en même temps que leurs armées ». Mais, lucide, il refuse de « s'endormir dans la douce croyance qu'il existe un droit naturel », et déclare que le droit positif est celui qui permettra de faire œuvre pratique et positive des principes du droit naturel, sans rien sacrifier de notre idéal<sup>13</sup>.

On le constate donc, les professeurs qui ne vont pas sur le front participent à l'effort de guerre en essayant de faire triompher leurs principes et ceux du droit français sur ceux de l'ennemi. Dans ses allocutions, le Doyen Bry exhorte ses collègues à participer au combat des idées. En présentant la science du droit comme la science même de la civilisation, Georges Bry discrédite les positions allemandes, peintes comme motivées par l'unique souci de la force, dont la primauté s'affirme par des actes sanglants et destructeurs. Louis Ségur, qui avait entendu son appel, présentait les conséquences de la guerre et de la guerre maritime, et en profitait pour

---

MOREAU, « Étude critique du décret du 4 Février 1915, relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre », *Publication du Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre*, Paris, avril 1915 ; M. BRUNET, « La guerre et les contrats » (thèse) ; R. CASSIN, « L'interdiction du commerce avec l'ennemi, sa portée, ses sanctions, ses conséquences », *Commentaire du décret du 27 septembre 1914, de la loi du 4 avril 1915 et des législations alliées, Revue de droit international privé*, 1918 ; « L'interdiction du commerce avec l'ennemi, sa portée, ses sanctions, ses conséquences », *Revue de droit international privé*, 1919 ; M. MARTINI, « La répartition des dommages de la guerre, étude de la loi du 17 avril 1919 ».

<sup>11</sup> Rapport annuel de Faculté 1914-1915

<sup>12</sup> Rapports annuels de Faculté 1917-1918

<sup>13</sup> *Idem*

dénoncer « la politique barbare des sous-marins austro-allemands qui violaient les règles les plus certaines du droit international »<sup>14</sup>. Mais avant d'entrer dans leur pleine dimension politique, les discours du Doyen rendaient hommage aux professeurs et étudiants morts pour la France pendant la guerre, tout comme les rapports de Faculté. Certains d'entre eux étaient même érigés en symboles de courage et de mérite, comme Jules et Louis Jeanbernat, deux étudiants morts au combat à quelques semaines seulement d'intervalle, en Août et Septembre 1918. Ils ont ainsi donné leur nom à un prix de 1000 Francs décerné chaque année à la meilleure thèse<sup>15</sup>. Deux autres étudiants ont marqué la Faculté par leur mort tragique, Paul et François Jourdan, fils du professeur Alfred Jourdan.

Les trois professeurs morts pendant la guerre faisaient l'objet d'un hommage plus particulier au cours des discours de rentrée du Doyen et dans les rapports de Faculté. Ils étaient Jean Granier, mort dans le Pas-de-Calais le 2 octobre 1914, chargé de cours de droit criminel aux deuxièmes années, capitaine d'une compagnie de chasseurs à pied sur le champ de bataille ; Henri Hayem, mort en Champagne le 2 février 1915, professeur de droit criminel, parti enseigner à Tokyo, avait été mobilisé lors de son retour ; enfin, Pierre Aubry, professeur d'économie politique fut décédé en service après l'armistice, le 6 Janvier 1919, à Odessa. Il avait été mobilisé dès Août 1914 comme attaché à l'intendance de la 53<sup>ème</sup> division d'infanterie et était devenu adjoint à l'intendance pendant la guerre, mais sa santé, ébranlée par le travail fourni, se dégradait et il fut emporté par la maladie, alors que la fin de la guerre lui laissait espérer pouvoir retrouver les siens.

Les discours du Doyen Bry, qui commençaient tous par l'énonciation des étudiants, enseignants et anciens étudiants de la Faculté victimes de la guerre, n'étaient pas exempts de prises de positions politiques. C'est ainsi qu'il s'éleva aux cotés des universitaires français qui « protestent contre les allégations sans fondement et sans preuve des Universités allemandes », et invita ses étudiants et ses collègues à se joindre à lui « contre les violations des lois les plus élémentaires de la morale commises par les armées allemandes et aussi contre les hommes [...] qui s'en sont faits les défenseurs ». Pour le Doyen, le rôle des étudiants était de défendre la culture française, faite d'idéal et de grandeur, « pour ne pas s'abaisser comme la culture allemande, à vouloir

---

<sup>14</sup> Allocution de rentrée du Doyen Bry, et Rapport annuel de Faculté 1914-1915

<sup>15</sup> Rapport annuel de Faculté 1918-1919

le triomphe de cette force brutale dont les excès ont indigné le monde entier»<sup>16</sup>. En 1914, comme le reste de la France, Georges Bry se joignit à « l'union sacrée » initiée par le Président Poincaré, espérant une guerre la plus brève possible et qui « délivrerait les provinces envahies et perdues ». Son premier discours en période de conflit se conclut sur l'importance de la foi en la France et son armée, mais aussi en son droit, qui amèneraient au pays des victoires aussi bien militaires qu'intellectuelles.

Ce n'est que plus tard qu'il insistera d'une manière plus prononcée sur l'importance du conflit intellectuel plutôt qu'armé, au fur et à mesure que la guerre s'éternisera et que la France, et la Faculté, compteront les tombés au champ d'honneur, toujours plus nombreux. Pour autant, les discours, moins teintés par la glorification de l'armée, ne perdaient pas leur caractère politique, bien au contraire. La dénonciation de la guerre permettait de dénoncer l'Allemagne comme responsable des pertes engendrées. Il donna alors une explication de la guerre, déclenchée par la volonté expansionniste de l'Allemagne, tant financière que territoriale<sup>17</sup>. Il y opposa la France, qui avait le devoir de répondre à l'agression qu'elle et les principes du droit et de la morale subissaient.

Pour emporter la victoire sur le champ de bataille des idées, le Doyen fait appel aussi bien aux analyses et espérances livrées par l'Académicien Pierre Loti<sup>18</sup>, faites à la séance publique annuelle des cinq académies, qu'à la position du Droit dans le combat philosophique et sociétal qui se jouait : à l'orgueil de la science, de la technique et des pontifes de cette religion nouvelle, s'opposèrent le Droit et la justice. Les étudiants restés sur les bancs de la Faculté furent ainsi missionnés par le Doyen de faire triompher ces valeurs en apprenant à exercer leurs métiers loyalement et à servir l'intérêt général. Pour cela, il leur demandait de ne pas courir le risque d'être inutiles, les invitant à arrêter leur pensée sur la grandeur de leur tâche, à prouver leur dévouement par l'amour du travail et leur activité de juristes, et à être des hommes de labeur, de caractère, qui ne se pourraient se satisfaire d'un patrimoine de surface<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Allocution de rentrée 1914-1915 du Doyen Bry

<sup>17</sup> Allocution de rentrée 1915-1916 du Doyen Bry

<sup>18</sup> *Idem*

<sup>19</sup> Allocution de rentrée 1916-1917 du Doyen Bry

La fin de l'histoire, chacun la connaît, à l'heure où nous apprêtons à célébrer son centenaire. Le Doyen Bry l'a vécue, peu de temps avant de s'éteindre le 27 novembre 1918. À ce moment-là, les professeurs qui ont tant manqué à l'enseignement du Droit étaient démobilisés et revenaient peu à peu. En attendant, les remplacements bénévoles de leurs cours continuaient d'être assurés par leurs collègues. La salle de travail en économie politique put rouvrir grâce au retour de Barthélémy Raynaud. Celle d'histoire du Droit allait ouvrir, à l'initiative et sous la direction d'Auguste Dumas. Le fils du Doyen Bry, Georges, remplaça son défunt père l'année suivante à sa chaire, comme chargé de cours en droit romain et en droit industriel (avant de devenir, lui aussi, Doyen de la Faculté d'Aix, au lendemain de la seconde guerre mondiale).

Cent ans plus tard, chacun des soixante-dix-neuf noms que le Doyen Bry avait honorés dans ses discours continuent de résonner dans le patio de notre Faculté, sur la plaque de marbre où ils sont inscrits. Pour rappeler à chaque nouvelle génération d'étudiants que la Faculté a connu ses héros, et pour leur rappeler que la mission, dont leurs prédécesseurs étaient investis par leur Doyen, repose désormais sur eux : c'est par le droit et la justice qu'ils devront entretenir la paix, pour qu'à l'avenir plus un nom ne soit inscrit sur un monument aux morts.